

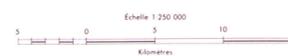
--- LIMITE DE L'ÉCHANTILLONNAGE



GRUPE A (As, Co, Cd, Pb, Mo et Ni). 90% des échantillons ont une teneur inférieure à la limite de détection analytique. L'aire défini par ces éléments tient compte de deux conditions: présence d'au moins trois sites d'échantillonnage à teneurs supérieures au 98e percentile, et distance entre les sites ne dépassant pas 3 km.

GRUPE B (Cu, Zn, U, Li, F, Cl, Mg, K, Ca et Na). Tous les échantillons ont des teneurs supérieures à la limite de détection analytique. L'aire défini par ces éléments tient compte de la présence de trois sites d'échantillonnage à teneurs supérieures au 84e percentile et à une distance entre les sites ne dépassant pas 2 km.

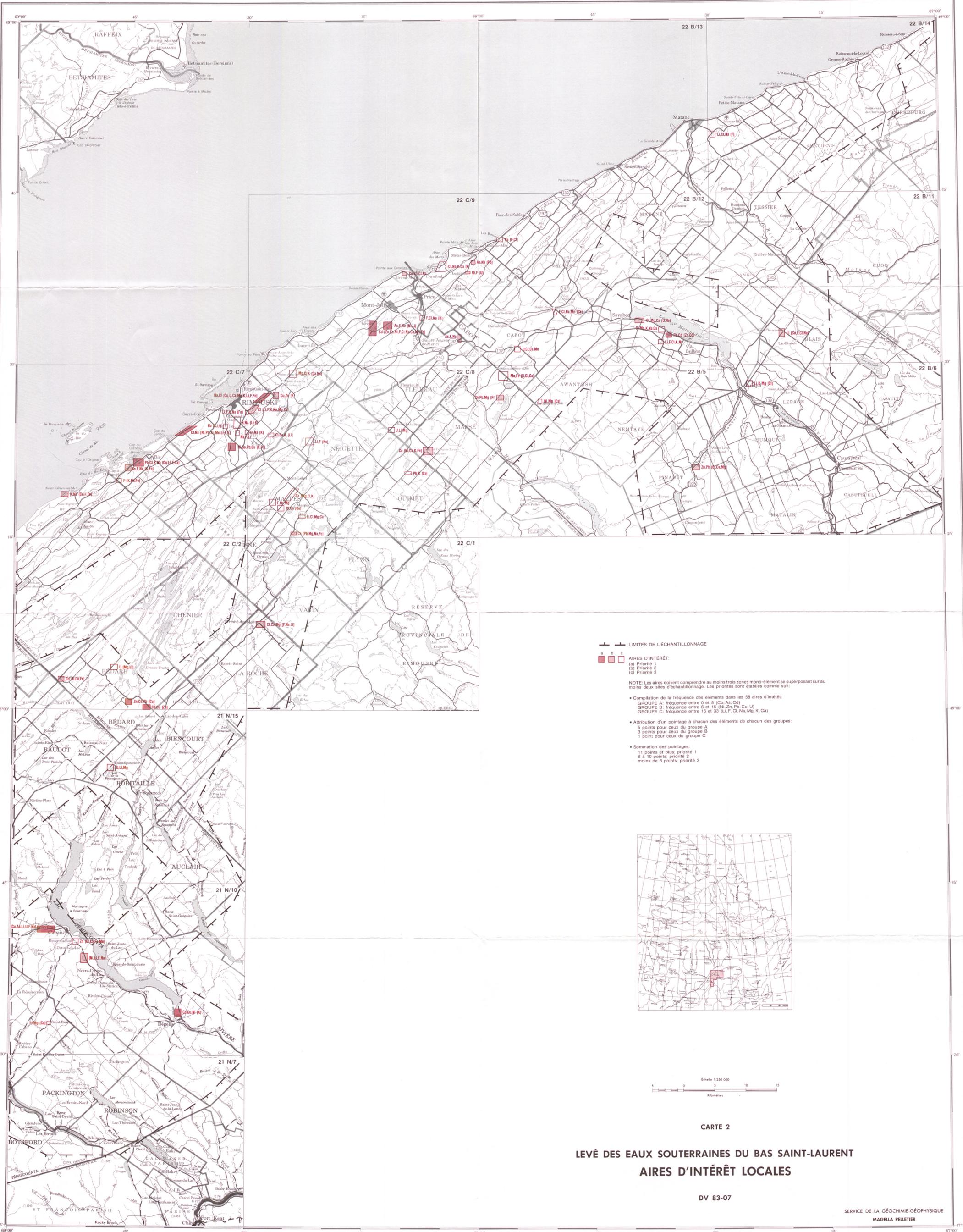
NOTE: Les aires illustrées ont une superficie supérieure à 10 km².



CARTE 1

LEVÉ DES EAUX SOUTERRAINES DU BAS SAINT-LAURENT
 AIRES D'INTÉRÊT RÉGIONALES

DV 83-07

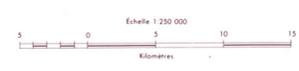


— — — LIMITES DE L'ÉCHANTILLONNAGE

■ ■ ■ AIRES D'INTÉRÊT:
 (a) Priorité 1
 (b) Priorité 2
 (c) Priorité 3

NOTE: Les aires doivent comprendre au moins trois zones mono-élément se superposant sur au moins deux sites d'échantillonnage. Les priorités sont établies comme suit:

- Compilation de la fréquence des éléments dans les 58 aires d'intérêt:
 GROUPE A: fréquence entre 0 et 5 (Co, As, Cd)
 GROUPE B: fréquence entre 6 et 15 (Ni, Zn, Pb, Cu, U)
 GROUPE C: fréquence entre 16 et 30 (Li, F, Cl, Na, Mg, K, Ca)
- Attribution d'un pointage à chacun des éléments de chacun des groupes:
 5 points pour ceux du groupe A
 3 points pour ceux du groupe B
 1 point pour ceux du groupe C
- Sommation des pointages:
 11 points et plus: priorité 1
 8 à 10 points: priorité 2
 moins de 6 points: priorité 3



CARTE 2
 LEVÉ DES EAUX SOUTERRAINES DU BAS SAINT-LAURENT
 AIRES D'INTÉRÊT LOCALES

DV 83-07